



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 7890

Texte de la question

M. Franck Marlin souhaite appeler l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les préoccupations de travailleurs indépendants, faisant suite au bulletin d'information du troisième trimestre 2007 « l'URSSAF et vous », adressé par cet organisme à tous les employeurs, et dont l'objet vise à préciser les ressources collectées et l'utilisation qui en est faite. Dans ce document, au titre des recettes, il est indiqué que le total encaissé est de 322,8 milliards d'euros. Parmi les cotisants, figurent les travailleurs indépendants pour leurs cotisations personnelles d'allocations familiales et la CSG/CRDS. Au chapitre des dépenses, il est précisé que 290,6 milliards d'euros sont affectés aux branches du régime général de la sécurité sociale et 32,2 milliards à d'autres destinataires dont le FSY, le CADES, la CNSA et l'AOT. La caisse d'assurance-maladie du RSI (régime social des indépendants) n'est pas mentionnée parmi les destinataires les plus importants. Or, depuis le remplacement de plusieurs points d'assurance maladie, il y a près de dix ans, tant pour les salariés que pour les indépendants, par des points supplémentaires de CSG, cette dernière doit contribuer au financement du régime d'assurance-maladie des indépendants. Il souhaiterait donc qu'il lui indique : le montant collecté en 2006 auprès des professions indépendantes au titre des cotisations personnelles d'allocations familiales, d'une part, de la CSG/CRDS, d'autre part, et le montant de la CSG reversé en 2006 au RSI. Il le remercie par ailleurs de bien vouloir lui préciser ce qui justifie, au regard du principe d'égalité des citoyens devant les charges publiques, le fait que la cotisation personnelle d'allocations familiales des professionnels indépendants entre dans l'assiette de la CSG/CRDS, alors que ce n'est pas le cas pour les salariés puisqu'il s'agit d'une cotisation exclusivement patronale.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7890

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6329

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)